

# Mise en place de Conseils Consultatifs des Enfants pour le Réseau CFJ-EN

## Termes de Référence

### Contexte & justification

Le Réseau Européen sur la Justice Adaptée aux Enfants (CFJ-EN) a été officiellement lancé en avril 2019 par Défense des Enfants International Belgique (DEI-Belgique), comme un réseau informel. Ses membres fondateurs étaient les sections européennes de Défense des Enfants International. En 2022, grâce au financement de la Commission Européenne, de type *Operating Grant*, il a été officiellement lancé en tant que réseau officiel pleinement opérationnel. Créé par DEI-Belgique, fondé en 1991 en vertu de la législation belge dans le but de promouvoir les droits de l'enfant tels que consacrés par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, l'idée de créer un réseau européen spécialisé dans la justice adaptée aux enfants est venue en réponse directe aux nombreuses observations et évaluations des besoins faites par diverses organisations européennes actives dans ce domaine.

L'objectif principal du CFJ-EN est de donner aux enfants les moyens de faire respecter leurs droits dans les procédures judiciaires, de recueillir de manière participative leurs voix et de les faire entendre, ainsi que de renforcer leur capacité à devenir les défenseurs de leurs propres droits.

L'organisation œuvre pour que les enfants soient reconnus comme des personnes et des citoyens ayant des droits, capables de participer et de contribuer à la vie familiale, sociale et citoyenne, et non comme des sujets dans le besoin, considérés exclusivement pour leurs éventuelles vulnérabilités.

La principale manière d'atteindre cet objectif est la mise en place d'un mécanisme participatif des enfants – à travers les Comités Consultatifs d'Enfants (CCE) - réunissant des enfants et des jeunes en provenance de divers pays de l'Union européenne dans le but de participer à des activités régulières tant au niveau national qu'europpéen.

Durant la réunion de lancement du CFJ-EN en juin 2022, les membres ont reconnu que la participation des enfants à travers des comités participatifs est un élément important du réseau et que c'est une bonne idée que de se doter de cette composante dès le début. Il a été convenu de partager la méthodologie avec les collègues travaillant dans le domaine de la justice qui seraient heureux de participer. En outre, il est probable qu'un partenariat avec le monde universitaire soit envisagé.

Le CFJ-EN est financé au titre d'un accord-cadre de partenariat (FPA) avec la Commission européenne ; selon lequel la participation et l'autonomisation des enfants ont été inscrites comme Objectif spécifique numéro 1 : Donner aux enfants les moyens de revendiquer leurs droits et d'utiliser leur propre expérience pour améliorer le système judiciaire, et les impliquer de manière significative. De plus, le plan d'action pluriannuel associé inclut les CCE dans l'activité 1.1.

Afin de mettre en œuvre le FPA, l'Accord de Subvention signé pour 2022 avec la Commission européenne contient le résultat 2.1 : Les termes de référence du CCE du Réseau, incluant notamment les règles de protection de l'enfance et de sauvegarde, et les objectifs du CCE.

## Bénéfices pour les enfants et les jeunes conseillers

Les enfants et les jeunes qui participeront aux CCE pourront :

1. Gagner en autonomie comme défenseurs des droits humains grâce à l'éducation et la formation aux droits de l'homme, y compris en tant que formateurs pour d'autres enfants et jeunes dans leur contexte local, dans le but de maximiser l'impact du Réseau
2. Être en contact avec des enfants et jeunes ayant différentes expériences en Europe afin de développer des connaissances et une coopération, comprendre les lacunes et les défis, et partager des pratiques prometteuses pour une justice adaptée aux enfants.
3. Partager leurs aspirations et leurs idées avec des décisionnaires de haut niveau, tant nationaux qu'europeens, dans le cadre d'une conversation bilatérale et dans le respect mutuel
4. Participer au développement du CFJ-EN en exprimant leurs préoccupations et leurs priorités

## Les Conseils Consultatifs des Enfants

### Description

Les CCE du CFJ-EN sont des groupes composés d'enfants et de jeunes, mis en place par des membres du Réseau. Au niveau national/local, les groupes seront impliqués dans les activités présentant un intérêt particulier pour eux ou leur structure d'accueil. Au niveau du Réseau, les membres des CCE devront participer à des activités ayant une portée géographique et thématique plus large.

### Type d'activités des CCE

Les enfants et jeunes de chacun des groupes joueront un rôle important dans la prise de décision du format et du contenu de leurs activités, qu'ils intégreront par la suite dans leur feuille de route ou plan d'action annuel. Ainsi, la liste ci-dessous est seulement à titre indicatif :

- Activités liées à une thématique particulière dans le domaine de la justice adaptée aux enfants
- Activités visant à appuyer l'application des réglementations et normes émanant de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe
- Activités visant à appuyer la mise en œuvre de la stratégie et des priorités du Réseau/de ses membres
- Activités liés au renforcement des capacités des acteurs de la justice

Ces activités incluent – mais n'y sont pas restreintes – un voyage annuel auprès des institutions de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, dans le but de rencontrer des praticiens du droit et des décisionnaires, avoir des discussions de groupe dans le but de développer leur propre compréhension et leurs attentes envers le Réseau et ses organisations membres, etc.

### Profils des enfants et des jeunes

Le CCE devra être composé d'approximativement 5 à 10 enfants et jeunes par pays, âgés entre 12 et 24 ans, qui ont été en contact avec les systèmes de justice (civils, administratifs, pénaux) – ou qui

ont un intérêt particulier pour les systèmes de justice. A titre indicatif, les enfants et jeunes participeront pour une durée d'un an (renouvelable).

Les CCE devront inclure, mais n'y seront pas restreint :

- Des enfants et jeunes qui auront été impliqués dans des procédures administratives, y compris dans des procédures de migration et d'asile
- Des enfants et jeunes qui auront été impliqués dans des procédures civiles, y compris dans des affaires familiales, des placements en institution, des adoptions et/ou des procédures de tutelle
- Des enfants et jeunes qui auront été impliqués dans les procédures pénales, y compris des délinquants présumés et condamnés, des victimes et témoins
- Des membres de la famille de personnes ayant fait l'objet d'une procédure judiciaire
- Des étudiants en droit ou en droits humains qui ont un intérêt particulier pour la justice adaptée aux enfants

Même s'il est préférable que tous les groupes restent hétérogènes au niveau national, les organisations membres du Réseau sont libres de sélectionner leurs participants en fonction des questions et priorités nationales ainsi que des intérêts locaux. Chaque CCE national définira ses thèmes d'intérêt et sa propre feuille de route.

Le CFJ-EN est fermement convaincu que tous les enfants ont le droit de se développer dans toutes leurs capacités et de leurs personnalités, à leur propre rythme, y compris les enfants en situation de handicap et ceux issus d'une minorité ethnique ou religieuse, quels que soient leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle ou leur origine culturelle. Avant tout, les facilitateurs veilleront à maintenir une atmosphère de partage et de respect et à donner un espace à chaque enfant pour qu'il puisse s'exprimer et écouter ses camarades ayant eu des expériences différentes.

## Animateurs

Les enfants et jeunes seront accompagnés tant au niveau national qu'europpéen par des animateurs, formé(e)s aux techniques de communication adaptées aux enfants et aux principes de protection de l'enfance. Chaque organisation ayant à sa charge un groupe d'enfants et de jeunes est également responsable de la sélection de l'animateur. Il/Elle peut être un membre du personnel, une personne extérieure ou un consultant, et doit veiller à respecter dans tous les cas la politique de protection des enfants (PPE). Concernant les activités au niveau du Réseau, les animateurs seront sélectionnés parmi les animateurs des groupes locaux/nationaux.

## Le processus de sélection

La sélection d'enfants et de jeunes devra être effectuée de manière ouverte, transparente et non discriminatoire par chacune des organisation, basée sur un appel d'offres initiée par le CFJ-EN, en début d'année 2023. Tout au long de ces activités, le Réseau soutiendra et encouragera ses membres dans la mise en place de leurs CCE. Les CCE seront également annoncés sur les médias sociaux d'une manière adaptée aux enfants et seront ouverts aux autres enfants des pays dans lesquels les membres du CFJ-EN travaillent. Le soutien de l'Equipe Opérationnelle du Réseau peut être sollicité à tout moment et tout au long de ce processus de sélection.

## Fonctionnement des Conseils Consultatifs des Enfants / Rôles et responsabilités

Ci-dessous la liste et la répartition des rôles entre tous les intervenants et participants :

### Rôle des enfants et des jeunes membres

1. Agir comme une plateforme portant la pluralité des voix d'enfants et de jeunes européens impliqués ou ayant été impliqués dans des procédures judiciaires
2. Participer à des activités de renforcement des connaissances et capacités
3. Développer du matériel de sensibilisation et de plaider à l'attention des enfants, des jeunes et du public, y compris des versions adaptées aux enfants de la stratégie et de la politique de sauvegarde du CFJ-EN
4. Faire connaître les produits, ressources et matériels créatifs développés par le CFJ-EN à l'attention des enfants, des jeunes et du grand public
5. Conseiller le CFJ-EN sur ses priorités, objectifs et instruments de plaider ; donner un retour et des suggestions sur les documents portant sur la stratégie du réseau
6. Participer à la mise à jour du cahier des charges et activités du CCE, et au processus de sélection de leurs successeurs

### Rôle des animateurs

1. Proposer des sujets et concevoir une feuille de route/un plan d'action annuel avec les enfants et les jeunes concernés
2. Préparer et animer des activités au niveau national ou local pour l'organisation du groupe d'enfants et de jeunes
3. En collaboration avec les jeunes animateurs des autres groupes locaux et l'équipe opérationnelle, créer et ajuster le programme des activités prévues au niveau européen

### Rôle des membres du CFJ-EN ayant la responsabilité d'un CCE

1. Sélectionner des enfants et des jeunes pour former un groupe national
2. Participer à la conception de la feuille de route et à la planification des activités au niveau du réseau
3. Organiser des activités au niveau national, a minima une fois tous les deux mois
4. Informer l'Equipe Opérationnelle du CFJ-EN de tous besoins nécessaires des enfants et jeunes au sein de leur groupe, comprenant les besoins d'interprétation

### Rôle des autres membres du CFJ-EN

1. Faire des suggestions concernant les sujets et les éventuelles activités traitées par les CCE
2. Discuter de la possibilité de créer leur propre groupe d'enfants et de jeunes
3. Fournir des informations et des conseils sur leurs domaines d'expertise
4. Être à l'écoute des recommandations formulées par les enfants

## Rôle du Comité de Pilotage du Réseau

1. Revoir les termes de référence et la feuille de route du CCE
2. Proposer les sujets et les activités

## Rôle de l'Equipe Opérationnelle

1. Fournir des orientations générales pour la mise en place des CCE et répondre aux besoins logistiques des activités nationales et européennes
2. Prodiguer des conseils sur la conception et l'adaptation du programme d'activités aux niveaux national et européen

Un appel sera lancé au début de l'année 2023 afin de sélectionner quatre membres du réseau qui accompagneront chacun des CCE nationaux et groupes de jeunes.

## Directives et politiques de protection de l'enfance

Le fonctionnement d'un CCE est fondé sur les principes de la protection et de la sauvegarde de l'enfance, et en pleine conformité avec la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ainsi que ses trois protocoles facultatifs, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Charte Sociale européenne et avec les autres standards européens et internationaux applicables en l'espèce. Les facilitateurs et autres adultes en relation avec les enfants qui signeront et adhéreront le protocole à suivre, inspiré des politiques de sauvegarde de l'enfance et des codes de conduite préexistants élaborés par les organisations membres.

Les informations personnelles et les fichiers multimédias concernant les enfants ne seront pas accessibles au public, ainsi ils seront conservés dans un dossier sécurisé et dont l'accès sera restreint. En aucun cas, les données des enfants ne seront communiquées à des personnes non autorisées ou au grand public sans leur consentement préalable et éclairé et, le cas échéant, de ses tuteurs légaux, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union européenne (RGPD).

## Calendrier pour la mise en place des CCE

La période de mai à décembre 2022 sera dédiée au développement de la méthodologie pour la création des CCE. Ils devraient ensuite être opérationnels au printemps/été 2023. Veuillez trouver ci-dessous la liste des activités réalisées ou qui restent à réaliser en 2022 afin de préparer la première année de mise en route du CCE.

- Juin 22** Processus de consultation des membres à propos du CCE durant la réunion de lancement du CFJ-EN
- Mai-Sept 22** Développement des Termes de Références, sélection des membres du CFJ-EN qui auront un CCE national, visites de l'Equipe Opérationnelle pour sélectionner les membres (PB, GR, IT)
- Sept-Oct 22** Echanges avec de jeunes animateurs, enfants et jeunes
- Nov 22** Atelier en ligne avec de jeunes animateurs et les membres du CFJ-EN pour discuter du projet de feuille de route des CCE pour les activités au niveau européen
- Déc 22** Ecriture et soumission de la feuille de route et du projet de programme pour 2023
- Jan 23** Lancement de l'appel à propositions aux membres pour la création des CCE

## Contact

Lise Brument, Assistante de coordination, CFJ-EN: [lise.brument@cfjnetwork.eu](mailto:lise.brument@cfjnetwork.eu)  
Mariama Diallo, Coordinatrice, CFJ-EN: [mariama.diallo@cfjnetwork.eu](mailto:mariama.diallo@cfjnetwork.eu)

c/o Défense des Enfants International – Belgique

Rue Marché aux Poulets 30 – 1000 Bruxelles

N° entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles

IBAN: BE89 0682 1223 2185

E: [info@cfjnetwork.eu](mailto:info@cfjnetwork.eu)

W: [www.cfjnetwork.eu](http://www.cfjnetwork.eu) T: +32 2 203 79 08



Co-funded by  
the European Union